



Madame, Monsieur bonjour

Nous avons bien reçu votre demande.

Par contre nous ne pouvons pas vous répondre favorablement

En effet la vigne du Coteau du Braden est une vigne Associative, et selon la réglementation actuelle, nous n'avons pas d'autorisation de commercialiser nos produits.

Notre production est exclusivement réservée à nos adhérents.

Pour la dégustation vous avez 2 possibilités : la journée du samedi lors du week end du Patrimoine ou lors de la journée des Puces du Braden le dernier dimanche de septembre.

Sinon si vous connaissez un adhérent des Amis de la Vigne, nous ne doutons pas qu'il vous proposera avec plaisir de déguster l'une ou l'autre de nos cuvées.

Enfin pour votre information, un certain nombre de viticulteurs bretons ont très récemment planté leur vigne sous le statut de "professionnel"

Mais il faut du temps avant de produire un vin commercialisable : dans 2 ou 3 ans et les quantités seront sans doute encore faibles par rapport à l'attente du marché.

C'est pourquoi, sauf les vins nantais, considérés dans la Bretagne historique, vous ne trouverez pas encore de vins bretons dans les commerces.

Restant à votre disposition

Bien cordialement

Rémy FERRAND - Quimper le 30 octobre 2019

Secrétaire des ADLV/AHB

06 75 57 70 04